

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 07 mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 02 mai 2018)

PRESENTS (es) : Mesdames DESSOY, MOINDJIE, DEVILLE, CAILLAT, TILLY
Messieurs GOURDIER, GILLET, FERY, LECLERC, PIGER, LE BOT, BAUDOU

ABSENTS (es) : M. ARZILLIER (pouvoir à M. LE BOT), M. BINET, M. SEVERIN

Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 12/2018 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme révisé (avis)

Délibération n° 13/2018 : Instauration du Droit de Préemption Urbain (avis)

Délibération n° 14/2018 : Instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement (avis)

Délibération n° 15/2018 : Communauté Urbaine du Grand Reims : Convention de mise à disposition des locaux

Délibération n° 16/2018 : Demandes de Subventions Diverses 2018

Délibération n° 17/2018 : Délibération pour le reversement des excédents eau potable Les Mesneux

Délibération n° 18/2018 : Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Approbation du Plan Local d'Urbanisme révisé (avis)

Madame le Maire présente le rapport du Commissaire Enquêteur, les remarques formulées suite à l'enquête publique ainsi que les avis des personnes publiques associées. Le conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix pour et une voix contre à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Le PLU sera transmis pour décision à la Communauté Urbaine qui est compétente en matière d'urbanisme.

Instauration du Droit de Préemption Urbain (avis)

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune.

Instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement (avis)

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'instauration d'une autorisation pour les travaux de ravalement, à l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures ainsi qu'à l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Communauté Urbaine du Grand Reims : Convention de mise à disposition des locaux

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition, au profit de la Communauté Urbaine du Grand Reims, de locaux à usage de cantine et de garderie.

Il apparaît nécessaire de mettre à disposition de la Communauté Urbaine du Grand Reims, la salle polyvalente et les communs d'une superficie de 338,62 m² pour y assurer la cantine ainsi que la salle de garderie d'une surface de 74,26 m².

Le conseil municipal, accepte, par 8 voix pour, 4 voix contre et une abstention de signer la convention de mise à disposition des locaux à usage de cantine et de garderie.

Demandes de subventions diverses 2018

Madame le Maire rappelle qu'un montant de 15 000 € au compte 6574 a été voté au budget primitif 2018 dans le cadre du versement des subventions aux associations par la commune.

Le conseil municipal, décide d'allouer les sommes suivantes :

- l'ASC	2 500€
- l'ADMR	800€
- Clef Les Mesneux	2 500€
- Comité des fêtes	2 500€
- GOUTATOU	1 000€
- Organismes divers	500€

et de verser 35.00 € pour chacun des organismes divers suivants :

- **Le Comité Départemental de la Marne de l'Association La Prévention Routière**
- **l'Association Française des sclérosés en plaques**
- **l'Association des Paralysés de France**
- **l'Association Française contre les Myopathies – Téléthon**
- **ROSEAU : Association d'aide aux enfants atteints de leucémie ou de cancer**
- **l'Atelier et la main**

Délibération pour le reversement des excédents eau potable Les Mesneux

La Communauté Urbaine du Grand Reims est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière « d'eau potable », ce qui a entraîné la dissolution du syndicat mixte du Rouillat par arrêté préfectoral. L'actif et le passif du syndicat du Rouillat ainsi que les résultats de fonctionnement et d'investissement ont été répartis entre les différentes communes membres.

Considérant que la compétence eau potable est assurée par la Communauté Urbaine sur l'ensemble des communes de son territoire, le Grand Reims demande à la commune de délibérer sur le transfert des résultats du budget eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix contre, une voix pour et une abstention, se prononce contre le transfert à la Communauté Urbaine du Grand Reims des résultats d'investissement et de fonctionnement issus des comptes de gestion 2016 du budget eau.

Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

Madame le Maire propose de mutualiser ce service avec le CDG 54, de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière et de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Rapport des commissions

Commission communication : la commission se réunira le 17 mai à 20h30.

Commission vie locale : un concert de la Chorale de Jouy aura lieu dans l'église le 17 juin 2018 à 17h00.

Les animations du 14 juillet sont en préparation.

Questions diverses

- Madame le Maire informe les conseillers que la commune organisera en juillet le tirage au sort des jurés en vue de la constitution du jury d'assises 2019.
- La visite du Sénat par les conseillers municipaux aura lieu le 09 octobre à 14h30.
- L'ASC : des nouveaux horaires pour la musculation vont être mis en place.
- Les contrats de location de la salle des fêtes seront à revoir en vue d'éviter d'éventuels problèmes de ménage.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 02 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h45.

LES MESNEUX, le 07 mai 2018
LE MAIRE,

